



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0228

**LOCAUX COMMUNAUX SIS 130 RUE
DE VARSOVIE A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT L'ASSOCIATION LE
RUCHER ECOLE BOTANIQUE,
TOURCOING VALLEE DE LA LYS**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCAPI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Le Rucher Ecole Botanique, Tourcoing Vallée de la Lys qui a souhaité bénéficier d'un local pour y stocker son matériel d'activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Le Rucher Ecole Botanique, Tourcoing Vallée de la Lys faisant élection de siège social au 35 rue du Mouin Fagot à Tourcoing représentée par son président Monsieur Jean-Luc DEBAISIEUX et dont le numéro de siret est le 750 583 767 000 17 pour la mise à disposition, à titre gratuit, de deux pièces d'une superficie respective de 8 et 11 m², sises 130 rue de Varsovie à Tourcoing où l'association Le Rucher Ecole botanique, Tourcoing Vallée de la Lys pourra y stocker son matériel d'activités.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2026. Elle pourra être dénoncée par l'association Le Rucher Ecole Botanique, Tourcoing Vallée de la Lys sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 AOUT 2024**

Pour le Premier Adjoint absent et empêché,
Monsieur Peter MAENHOUT
Adjoint à la Culture,



Maenhout - P.

Accusé Réception en Préfecture le : **12 AOUT 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **12 AOUT 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0228

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/08/2024

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au profit de l'association Rucher école Botanique, Tourcoing Vallée de la Lys

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 12/08/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0228 - D_cision convention de mise _ disposition au profit de l_association Rucher _cole Botanique Tourcoing Vall

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240812-DAJI_D2024_0228-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/08/2024

